

## Effectuer une demande de compte d'accès

Que vous soyez un particulier Girondin ou une entreprise, pour effectuer une demande de subvention en ligne, vous devez disposer d'un compte d'accès.

Ce formulaire va vous permettre d'envoyer cette demande de compte au Conseil Général de la Gironde, demande qui sera analysée, notamment au regard du projet explicité dans cette demande.

### Trois scénarii possibles :

- votre projet peut être éligible, vos codes d'accès vous seront envoyés en retour par courriel.
- votre demande nécessite une prise de renseignements supplémentaires, le service concerné prendra contact avec vous.
- votre demande est hors périmètre, vous recevrez un courriel vous informant de l'objet du refus de la création de votre compte.

Une fois que vous disposerez de votre compte d'accès, vous pourrez faire votre demande de subvention en ligne à partir du site internet du Conseil Général de la Gironde ([www.gironde.fr](http://www.gironde.fr)).


## Principes de saisie du formulaire de demande de création de compte d'accès

Merci de renseigner toutes les zones présentées sur ce formulaire.

Les zones marquées du symbole  sont obligatoires.

Les boutons  vous permettent d'effacer la saisie effectuée.

Le bouton  vous permet de rechercher une date dans le calendrier.

Une fois le formulaire renseigné, cliquez sur le bouton  pour envoyer votre demande électroniquement.

Suite à la création de votre compte d'accès par le service concerné, un courriel vous sera adressé avec vos identifiants de connexion. Il vous précisera également « votre code Tiers », c'est-à-dire votre code Partenaire au Conseil Général. Gardez précieusement ces informations, elles sont uniques et faciliteront les échanges avec les services du Conseil Général.



**L'octroi d'un compte ne préjuge pas de l'accord d'une subvention.**